



L'imposition à forfait : que peut-on apprendre des statistiques fiscales ?

Berne, le 23 juin 2009

Rudi Peters¹

Dans le cadre des travaux en vue de la production de la statistique annuelle de l'impôt fédéral direct (IFD), l'Administration fédérale des contributions (AFC) relève notamment, auprès des administrations cantonales des impôts, les données fiscales des contribuables imposés à forfait. Le nombre de ces contribuables, le montant total du rendement de leur impôt et le total des revenus de référence sur lesquels les montants de l'impôt sont calculés, sont publiés par l'AFC dans sa statistique². Nous présentons ici quelques statistiques relatives à cet impôt avec les données de l'année 2005³.

L'importance de l'imposition à forfait

Pour l'année 2005, 13 services cantonaux des impôts ont fourni des données relatives à l'imposition à forfait, à savoir ceux des cantons de ZH, BE, LU, SZ OW, NW, ZG, FR, GR, TI, VD, VS et GE. D'après une enquête de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF)⁴, ces cantons - qui couvrent 61 % des personnes physiques assujetties à l'IFD et deux tiers du rendement de l'IFD - généreraient environ 94 % des cas d'imposition à forfait pendant les années 2005-2006.

Dans ces 13 cantons, 3'793 contribuables ont acquitté un impôt à forfait et quelque 100 millions de francs d'impôt fédéral ont été récoltés pour cette taxation. Extrapolé à l'ensemble des 26 cantons (multiplication par un facteur de 1/0.94 qui tient compte d'un taux de couverture de 94 %), le rendement de l'imposition à forfait se chiffrerait

¹ M. Rudi Peters (tél.: 031 / 322 73 87, courriel: rudi.peters@estv.admin.ch) est membre du team Economie politique de la division Etudes et supports de l'AFC.

² Voir le site de l'AFC concernant l'impôt fédéral direct des personnes physiques par canton: <http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00701/00702/index.html?lang=fr>.

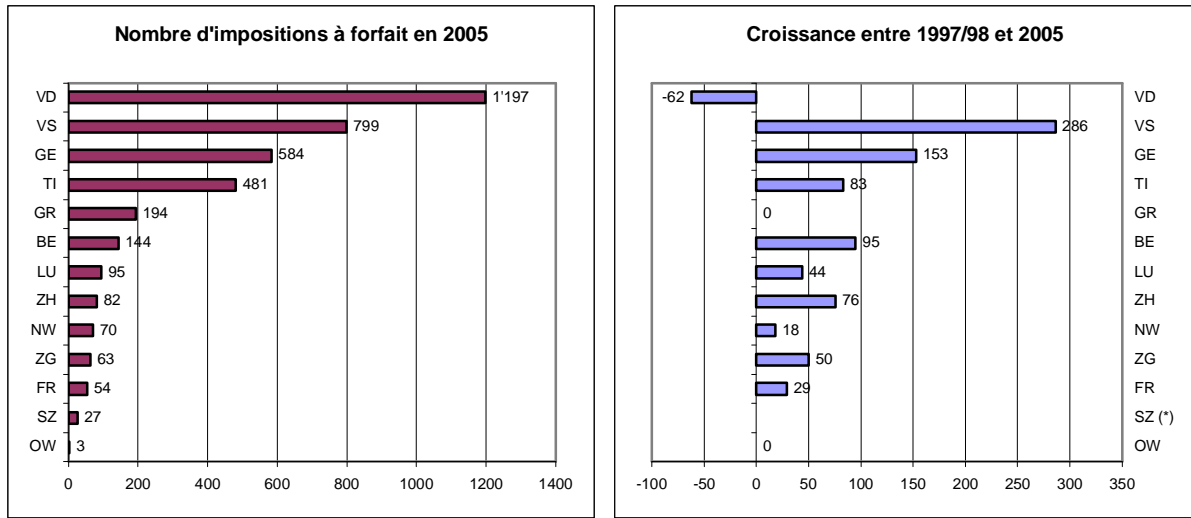
³ Contrairement aux statistiques sur l'impôt à forfait que publie l'AFC, nous considérons également dans cette étude les contribuables ne devant pas acquitter d'impôt (impôt nul) parce que leur revenu de référence (revenu sur lequel l'impôt est calculé) est dans la tranche des revenus à taux d'imposition nul (franchise); ceci concerne 21 cas en 2005.

⁴ Voir l'article de la CDF concernant l'imposition d'après la dépense du 29 mai 2009 sur le site http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch/090529_mm_aufwbest_def_f-2.pdf.

⁵ Cas "normaux" et "spéciaux" confondus (voir les définitions sur le site de l'AFC); l'imposition à la source et l'imposition sur les bénéficiaires et les prestations en capital ne sont pas prises en compte.

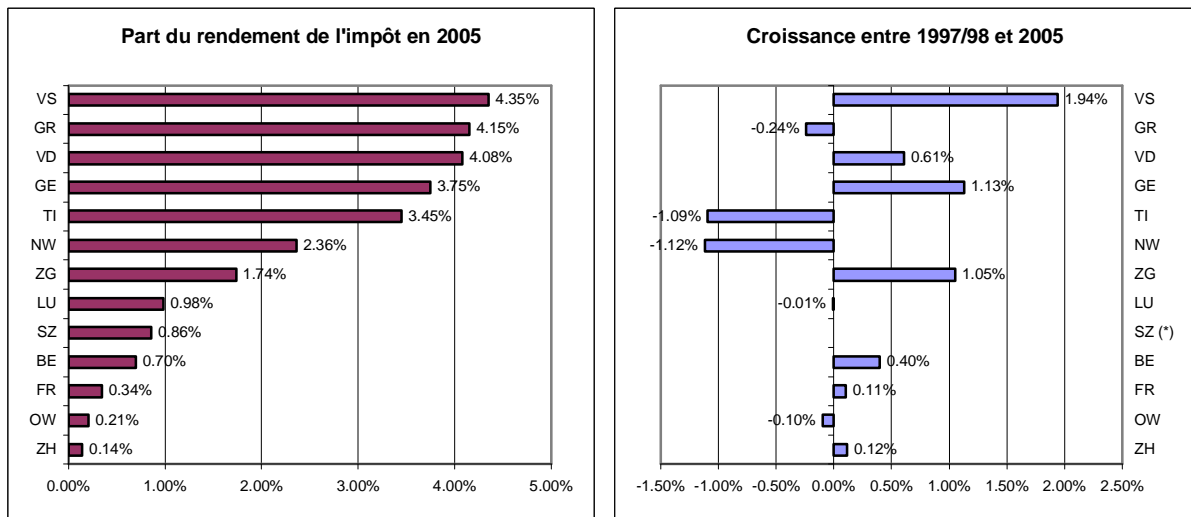
à quelque 106 millions de francs⁶ pour la Confédération pour l'année 2005, ce qui représenterait une part de 1.4 % du rendement total de l'impôt fédéral direct des personnes physiques (1.3 % si on prend aussi en compte l'impôt à la source et l'impôt sur les bénéficiaires et les prestations en capital).

Aux graphiques 1 et 2 ci-après sont indiqués par canton le nombre d'impositions à forfait et la part du rendement de cet impôt dans l'imposition fédérale directe des personnes physiques (l'imposition à la source et l'imposition sur les bénéficiaires et les prestations en capital non prises en compte), ainsi que l'évolution de ces grandeurs depuis la période fiscale 1997/98.



(*): pas de statistique fiable sur la croissance

Graphique 1: le nombre d'impositions à forfait dans quelques cantons, ainsi que l'augmentation du nombre d'impositions à forfait depuis 1997/98.



(*): pas de statistique fiable sur la croissance

Graphique 2: la part du rendement de l'impôt fédéral direct des personnes physiques de quelques cantons due à l'imposition à forfait, ainsi que l'augmentation de la part en points de pourcentage par rapport à 1997/98.

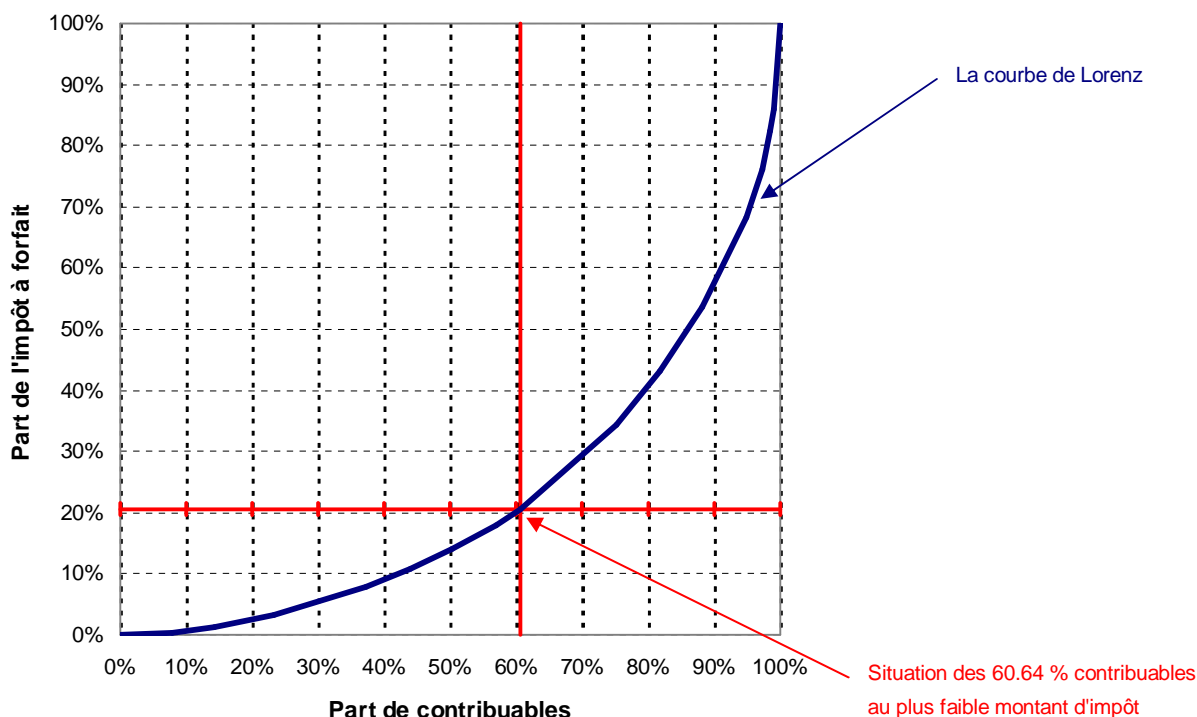
⁶ Cette estimation est très proche du résultat de 105 millions de francs recueilli par l'enquête de la CDF pour le rendement de l'impôt fédéral direct de 2006.

La distribution des montants de l'impôt

Une analyse des montants d'impôt versés par les 3'793 contribuables soumis à l'imposition à forfait en 2005 montre que 60 % des taxations sont établies pour des montants d'impôt inférieurs à 20'000 francs et que les 40 % restants sont à l'origine de 80 % du rendement de cet impôt (voir le tableau 1 et le graphique 3 ci-après).

Montant de l'impôt	Nombre de contribuables			Somme de l'impôt		
	Montant	Part	Part cumulée	Montant	Part	Part cumulée
< 2'500	298	7.86%	7.86%	368'975	0.37%	0.37%
2'500-5'000	243	6.41%	14.26%	887'513	0.89%	1.26%
5'000-7'500	341	8.99%	23.25%	1'986'406	1.99%	3.24%
7'500-10'000	531	14.00%	37.25%	4'627'563	4.63%	7.87%
10'000-12'500	249	6.56%	43.82%	2'833'306	2.83%	10.71%
12'500-15'000	245	6.46%	50.28%	3'380'818	3.38%	14.09%
15'000-17'500	253	6.67%	56.95%	4'030'994	4.03%	18.12%
17'500-20'000	140	3.69%	60.64%	2'600'052	2.60%	20.73%
20'000-30'000	554	14.61%	75.24%	13'501'890	13.51%	34.23%
30'000-40'000	254	6.70%	81.94%	8'744'790	8.75%	42.98%
40'000-50'000	239	6.30%	88.24%	10'475'846	10.48%	53.46%
50'000-75'000	245	6.46%	94.70%	14'707'766	14.71%	68.18%
75'000-100'000	93	2.45%	97.15%	8'062'141	8.07%	76.24%
100'000-150'000	51	1.34%	98.50%	5'943'798	5.95%	82.19%
150'000-200'000	22	0.58%	99.08%	3'746'743	3.75%	85.94%
200'000+	35	0.92%	100.00%	14'055'322	14.06%	100.00%
Total	3'793	100.00%		99'953'923	100.00%	

Tableau 1: la répartition des montants de l'impôt à forfait en 2005.



Graphique 3: la courbe de Lorenz de l'impôt à forfait, exprimant la part du rendement total de l'impôt à forfait due aux 1, 2,... 100 % de contribuables au plus faible montant d'impôt (année 2005).